# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 115547

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la réingénierie du diplôme de masseur-kinésithérapeute. Le travail de refonte de ce diplôme suppose une adaptation de la formation à l'évolution de la population et de ses pathologies, et doit permettre à la profession d'être reconnue à un niveau master, une consolidation indispensable pour un métier qui prend de plus en plus d'ampleur dans notre société. Il semble que le groupe de travail associant les professionnels et les services ministériels est à l'arrêt depuis plus de six mois. Les arbitrages ministériels qui devaient finaliser la réforme du diplôme n'ont pas été rendus. En conséquence, il lui demande de lui préciser le calendrier selon lequel le groupe de travail pourrait reprendre ses activités et dans quels délais la réingénierie du diplôme serait ainsi achevée.

### Texte de la réponse

Le processus de réingénierie du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute a été engagé en décembre 2007. Il a pour objet d'améliorer la formation du métier de masseur-kinésithérapeute et d'inscrire cette formation dans le cadre du schéma licence-master-doctorat initialisé au niveau européen. Pour répondre à ces objectifs, le ministère chargé de la santé a souhaité conduire une démarche qui s'appuie sur l'exercice du métier à travers l'élaboration de référentiels d'activités et de compétences, en vue de définir un référentiel de formation en accord avec ces exigences. Cette démarche vise à assurer une offre de soins adaptée aux besoins de la population et aux évolutions futures tant sur le plan des caractéristiques de la demande que des évolutions technologiques. En outre, la méthode cherche à anticiper ces évolutions en formant des professionnels aptes à l'autonomie et à la réflexion sur leurs pratiques professionnelles. Les travaux de réingénierie du diplôme d'État des masseurs-kinésithérapeutes ont d'ores et déjà permis d'élaborer les référentiels d'activités et de compétences. Le nouveau programme de formation du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute est en cours d'élaboration avec, en particulier, la définition des domaines de savoirs et la construction des unités d'enseignement en lien avec l'exercice de la kinésithérapie.

### Données clés

**Auteur :** M. Jean-Pierre Kucheida
**Circonscription :** Pas-de-Calais (12e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 115547
**Rubrique :** Professions de santé
**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé
**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 26 juillet 2011, page 8023
**Réponse publiée le :** 4 octobre 2011, page 10657